

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : 8542017 B Valable jusqu'au : 06/12/2027 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Château Année de construction : 1680 Surface habitable : 581,85 m²	Date du rapport : 07/12/2017 Diagnostiqueur : Signature : 
Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN INSEE : 56017 Etage : N° de Lot : Sans objet	Référence ADEME : 1756V1007748E
Propriétaire : Nom : Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

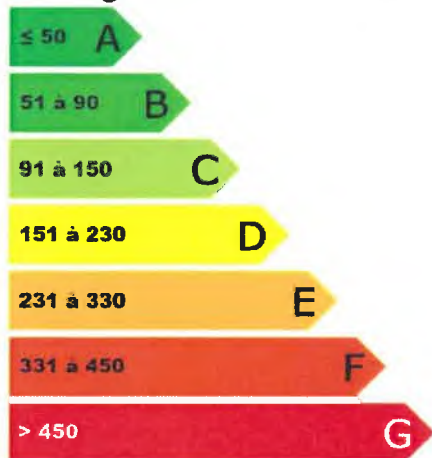
	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés (*) coût éventuel des abonnements inclus	Pour ce type de bâtiment nous avons besoin des consommations sur 3 ans pour réaliser le calcul de l'étiquette énergétique (le château est inoccupé depuis plusieurs années)			

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : kWh_{ep}/m².an

Logement économe



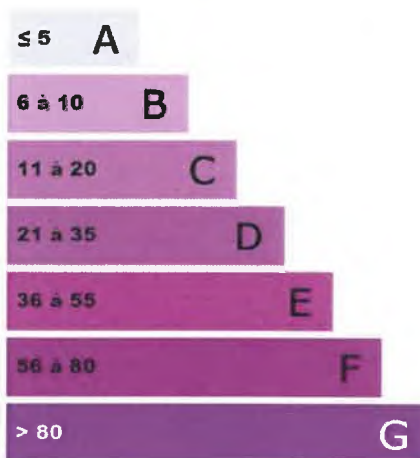
Logement énergivore

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : kg_{eq}CO₂/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	315,66	Extérieur	60	Non isolé
Mur 2	Blocs béton creux	1	Extérieur	20	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés	56,4	Extérieur	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Plafond 2	Bois sous solives bois	135	Combles perdus	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Plafond 3	Autre	68	Extérieur	Non isolé

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Bois sur solives bois	51,4	Local non chauffé	Non isolé
Plancher 2	Dalle béton	210	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Vitrée <30% simple vitrage	4,5	Extérieur		
Porte 2	Bois Vitrée <30% simple vitrage	2,2	Extérieur		
Porte 3	Bois Vitrée double vitrage	4,68	Extérieur		
Porte 4	Bois Vitrée double vitrage	4,7	Extérieur		
Porte 5	Bois Vitrée double vitrage	4,68	Extérieur		

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	14	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,5	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2,9	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	3	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,9	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	9,6	Extérieur	Non	Oui
Fenêtre 7	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	2,62	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,36	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	7,14	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 10	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,1	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2,04	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 12	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	7,28	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 13	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	4,7	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 14	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 8 mm)	12,2	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 15	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage horizontal (e = 8 mm)	2,4	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière atmosphérique classe 1	Bois			Non		Absent	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude, avec robinet thermostatique (surface chauffée : 581,85 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique	Nv		Non	Nv	Non requis	Individuel
Chauffe-eau vertical	Electrique	Nv		Non	Nv	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminé e sans trappe
Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh _{EP} /m ² .an)
Chaudière atmosphérique classe 1	
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Information non calculable

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Simulation 1	Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec $R \geq 7,0$ $m^2.K/W$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)		30 % *
Simulation 2	Installation d'une pompe à chaleur air / eau (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, elle doit avoir un coefficient de performance supérieur ou égal à 3,4 pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30° C et 35° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai 14511-2)		30 % *

* Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à **LANESTER** le 07/12/2017

Cabinet : **EXPERT'IMMO**

Nom du responsable

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**

N° de police : **3639350704**

Date de validité : **31/12/2017**

Date de visite : **06/11/2017**

Le présent rapport est établi par

dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS**

Certification

60, avenue du Général de Gaulle 92046 Paris La Défense

N° de certificat de qualification : **2513795**

Date d'obtention : **27/03/2013**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**



AVOVENTES•fr

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

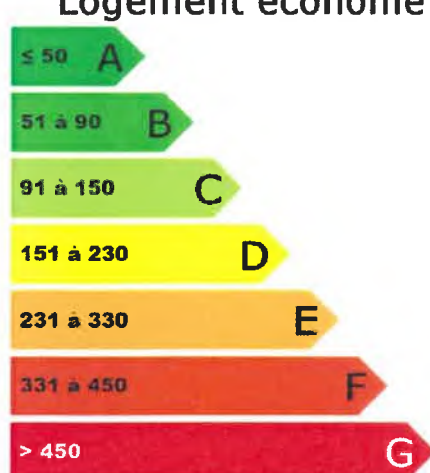
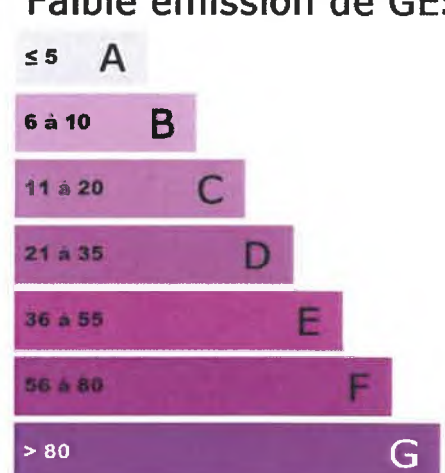
Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : :8542017 B Valable jusqu'au : 04/12/2027 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Château Année de construction : 1930 Surface habitable : 57,8 m²	Date du rapport : 05/12/2017 Diagnostiqueur : Signature : 
Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN INSEE : 56017	Référence ADEME : 1756V1007673B
Étage : N° de Lot : :Sans objet	
Propriétaire : Nom : Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ep})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés ⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus	En l'absence de facture d'énergie, l'étiquette énergétique ne peut pas être calculée			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation réelle : kWh _{ep} /m ² .an	Logement	Estimation des émissions : kg _{ep} CO ₂ /m ² .an	Logement
<p>Logement économe</p>  <p>Logement énergivore</p>		<p>Faible émission de GES</p>  <p>Forte émission de GES</p>	

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	39,63	Extérieur	60	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Bois sous solives bois	57,8	Combles perdus	Non isolé

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	57,8	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2	Extérieur		
Porte 2	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,62	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Convecteur électrique NFC	Electrique	6 kw		Non	Nv	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 57,8 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique	1.8 kw	62,42%	Non	Nv	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



AVOVENTES.fr

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :

Fait à **LANESTER** le **05/12/2017**

Cabinet : **EXPERT'IMMO**

Nom du responsable

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**

N° de police : **3639350704**

Date de validité : **31/12/2017**

Date de visite : **06/11/2017**

Le présent rapport est établi par

dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS**

Certification

60, avenue du Général de Gaulle 92046 Paris La Défense

N° de certificat de qualification : **2513795**

Date d'obtention : **27/03/2013**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE**
3CL-2012

Référence du DPE : **1756V1007673B**

Diagnostic de performance énergétique
fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	56 - Morbihan
	Altitude	65 m
	Type de bâtiment	gîte 1
	Année de construction	1930
	Surface habitable	57,8 m ²
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : - Type de mur : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu - Epaisseur (cm) : 60 - Surface (m ²) : 39,63 - U (W/m ² K) : 1,8 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Inertie lourde - Description de l'isolation : - Néant
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : - Type de plancher bas : Dalle béton - Surface (m ²) : 57,8 - U (W/m ² K) : 0,32 - Donne sur : Terre-plein - Périmètre sur terre plein (m) : 20,5 - Surface sur terre plein (m ²) : 57,8 - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Inertie lourde - Description de l'isolation : - Néant
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : - Type de plancher haut : Bois sous solives bois - Surface (m ²) : 57,8 - U (W/m ² K) : 2 - Donne sur : Combles perdus - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : - Néant
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : - Surface (m ²) : 1,5 - Nombre : 4

		<ul style="list-style-type: none"> - U (W/m²K) : 4 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Aucune - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Simple vitrage vertical - Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes - Type de fermeture : Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun <p>Fenêtre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 0,81 - Nombre : 2 - U (W/m²K) : 4,7 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Aucune - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Simple vitrage vertical - Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes - Type de fermeture : aucune - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun
	<p>Caractéristiques des portes</p>	<p>Porte 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 2 - U (W/m²K) : 4,5 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Type de porte : Vitrée 30-60% simple vitrage - Type de menuiserie : Bois <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm <p>Porte 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 2 - U (W/m²K) : 4,5 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Type de porte : Vitrée 30-60% simple vitrage - Type de menuiserie : Bois <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm
	<p>Caractéristiques des ponts thermiques</p>	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 20,5 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 41 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 20,5 m Total des liaisons Refend - Mur : 5 m</p>

AVOYENNES.fr

Systemes		Total des liaisons Menuiseries - Mur : 37,2 m
	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Caractéristiques du chauffage	Convecteur électrique NFC : - Type d'énergie : Electrique - Type de combustible : Electricité - Fonctionnement au sein d'une installation : Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire - Chauffage principal - Emetteur(s) associé(s) : - Surface chauffée : 57,8 m ² - Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution - Intermittence : - Chauffage divisé - Avec régulation pièce par pièce
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical : - Type d'énergie : Electrique - Type de combustible : Electricité - Détail de l'installation : - Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage - Production en volume habitable - Pièces alimentées contiguës - installation individuelle
	Caractéristiques de la climatisation	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



AVOVENTES.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de sondage et de diagnostic amiants dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2012	18/11/2017
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	27/03/2013	26/03/2018
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/12/2013	29/12/2018
Gas	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/11/2012	04/11/2017
Piomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/12/2012	12/12/2017
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/11/2012	18/11/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 23/01/2014
Numéro de certificat : 2513795

P/O JUD

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 10, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 58 - 69573 Dardilly Cedex



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

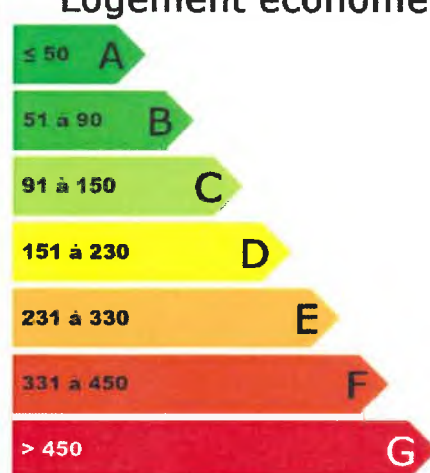
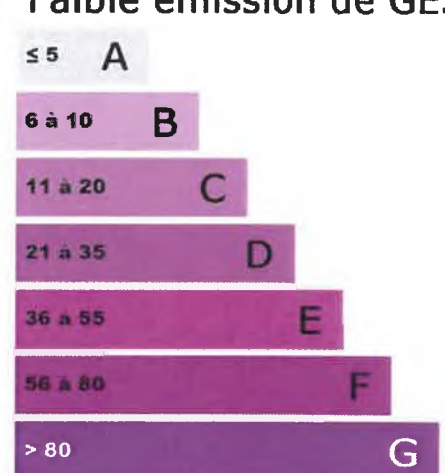
Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : :8542017 B Valable jusqu'au : 04/12/2027 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Château Année de construction : 1930 Surface habitable : 72,35 m²	Date du rapport : 05/12/2017 Diagnostiqueur : Signature : 
Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN INSEE : 56017 Etage : N° de Lot : Sans objet	Référence ADEME : 1756V1007674C
Propriétaire : Nom : Adresse : Château de Guéanec 56500 PLUMELIN	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés (1) coût éventuel des abonnements inclus	En l'absence de facture d'énergie, l'étiquette énergétique ne peut pas être calculée			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation réelle : kWh _{ep} /m ² .an	Logement	Estimation des émissions : kg _{eq} CO ₂ /m ² .an	Logement
Logement économe  Logement énergivore		Faible émission de GES  Forte émission de GES	

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	88,9	Extérieur	60	Non isolé
Mur 2	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	18	Local non chauffé	60	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés	56,4	Extérieur	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	47,04	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Porte isolée	2	Extérieur		
fenetre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,7	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,4	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage horizontal (e = 8 mm)	2,4	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Convecteur électrique NFC	Electrique	8 kw		Non	Nv	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 72,35 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique	1.8 kw	64,65%	Non	Nv	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminé e sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



AVOVENTES.fr

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :

Fait à LANESTER le 05/12/2017

Cabinet : EXPERT'IMMO

Nom du responsable

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD SA

N° de police : 3639350704

Date de validité : 31/12/2017

Date de visite : 06/11/2017

Le présent rapport est établi par

dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

Certification

60, avenue du Général de Gaulle 92046 Paris La Défense

N° de certificat de qualification : 2513795

Date d'obtention : 27/03/2013

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE**
3CL-2012

Référence du DPE : **1756V1007674C**

Diagnostic de performance énergétique
fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	56 - Morbihan
	Altitude	65 m
	Type de bâtiment	Gite 2
	Année de construction	1930
	Surface habitable	72,35 m ²
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<p>Mur 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de mur : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu - Epaisseur (cm) : 60 - Surface (m²) : 88,9 - U (W/m²K) : 1,8 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Inertie lourde - Description de l'isolation : - Néant <p>Mur 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de mur : Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu - Epaisseur (cm) : 60 - Surface (m²) : 18 - U (W/m²K) : 1,8 - Donne sur : Local non chauffé - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Inertie lourde - Description de l'isolation : - Néant
	Caractéristiques des planchers	<p>Plancher 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de plancher bas : Dalle béton - Surface (m²) : 47,04 - U (W/m²K) : 0,35 - Donne sur : Terre-plein - Périmètre sur terre plein (m) : 25 - Surface sur terre plein (m²) : 47,04 - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : - Néant
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 :

	<ul style="list-style-type: none"> - Type de plancher haut : Combles aménagés - Surface (m²) : 56,4 - U (W/m²K) : 0,61 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique par l'intérieur - Année de travaux d'isolation : Inconnue
<p>Caractéristiques des baies</p>	<p>fenetre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 1,7 - U (W/m²K) : 2,6 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Aucune - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm - Type de menuiserie : Menuiserie PVC <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes - Type de fermeture : aucune - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun <p>Fenêtre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 1,7 - Nombre : 2 - U (W/m²K) : 4,7 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Aucune - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Simple vitrage vertical - Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes - Type de fermeture : aucune - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun <p>Fenêtre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 1,2 - Nombre : 2 - U (W/m²K) : 3,4 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Aucune - Inclinaison : Horizontale pente ($\geq 25^\circ$ et $< 75^\circ$) - Type de vitrage : Double vitrage horizontal, épaisseur de lame : 8 mm - Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes - Type de fermeture : aucune

AVOINTENTES.fr

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

	- Description des masques saisis : - Type de masque proche : - Aucun - Type de masque lointain : - Aucun
Caractéristiques des portes	Porte 1 : - Surface (m ²) : 2 - U (W/m ² K) : 2 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Type de porte : isolée
Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 31,2 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 62,4 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 31,2 m Total des liaisons Refend - Mur : 13 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 21,2 m
Caractéristiques de la ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
Caractéristiques du chauffage	Convecteur électrique NFC : - Type d'énergie : Electrique - Type de combustible : Electricité - Fonctionnement au sein d'une installation : Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire - Chauffage principal - Emetteur(s) associé(s) : - Surface chauffée : 72,35 m ² - Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution - Intermittence : - Chauffage divisé - Avec régulation pièce par pièce
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical : - Type d'énergie : Electrique - Type de combustible : Electricité - Détail de l'installation : - Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage - Production en volume habitable - Pièces alimentées contiguës - installation individuelle
Caractéristiques de la climatisation	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



AVOVENTES•fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de renforts et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2012	18/11/2017
DPE avec mention	Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	27/03/2013	26/03/2018
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/12/2013	29/12/2018
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/11/2012	04/11/2017
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/12/2012	12/12/2017
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/11/2012	18/11/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Date : 23/01/2014
Numéro de certificat : 2513795

Directeur Général

P/O JUD

BUREAU EN CHARGE Bureau Veritas Certification France - 60 Avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU ENETTEUR Bureau Veritas Certification France - 41 Chemin des Pousiers - BP 56 - 69573 Dardilly Cedex

